



## Bulletin du mardi 2 juin 2020

E-mai : [fodgip44@gmail.com](mailto:fodgip44@gmail.com)

### Audioconférence avec la DRFiP 44 du vendredi 29 mai 2020



Pas de grandes annonces lors de l'audioconférence de vendredi dernier avec la DRFiP44. Sinon qu'à ce stade, les accueils au public n'ouvrent pas grand leurs portes. Le dispositif actuel est maintenu, avec prise de RDV téléphonique face à un dossier compliqué. Ce n'est seulement que pour les dossiers complexes avec de nombreuses pièces justificatives par exemple, que la possibilité d'un RDV physique est envisageable.

Seul, un syndicat a instamment demandé la réouverture des accueils. Pour **FO**, il n'est pas question de mettre en danger les agents du point de vue de leur santé.

Oui l'accueil est une mission de service au public à part entière mais pas à n'importe quel prix. Pour **FO**, si on doit ouvrir c'est dans des conditions de sécurité sanitaire maximales.

Les accueils en temps de campagne IR, sont bondés et il sera quasi impossible de faire respecter la distanciation, qui est un des piliers des gestes-barrières ! De plus, nos collègues risquent d'être confrontés à une agressivité hors de la normale. Des exemples l'ont prouvé (en Vendée notamment vendredi dernier!). Or, la DRFiP44 refuse de se doter de vigiles comme le lui a demandé **FO**.

Pour autant, **FO** a jalonné le sujet avec la direction : si les usagers sont capables de comprendre cette année, du fait de l'épidémie du coronavirus que l'accueil physique ne leur est pas accessible, ils ne le comprendraient pas les années à venir. **FO** non plus ! Il ne faudrait pas que la DGFIP (déjà de retour dans le monde d'avant!) et ses directeurs locaux en profitent pour supprimer cette possibilité aux usagers !

### Garde d'enfants

Plusieurs agents nous ont fait part de petites remarques désobligeantes quand ils n'ont eu d'autres choix que de rester en ASA pour gardes d'enfants. Certains même nous disent subir des pressions lors de leur retour épisodique, voire même être poussés vers la sortie de leur site actuel d'affectation.

**FO** a demandé à se faire préciser les choses localement :



comme le DGFIP l'a annoncé, seuls restent en ASA gardes d'enfants, les parents d'enfants de moins de 16 ans, dont les écoles restent fermées (partiellement ou pas). Attestation obligatoire.<sup>1</sup>

Tout comportement de pression serait à ce stade irresponsable car la période qui vient de s'écouler a été particulièrement difficile psychologiquement pour ces parents qui ont parfois dû jongler entre télétravailler, faire l'école à la maison, et garder leurs enfants. Il faut raison garder.... Si ce n'est pas le cas, et si vous êtes confrontés à une difficulté, ne rester pas seul !

**FO** peut faire remonter à la direction, qui nous n'en doutons pas, prendra les mesures adéquates ! A bon entendre ....

### Télétravail

La discussion sur ce sujet a été longue également. Car la période qui vient de s'écouler aura permis de constater que c'est un moyen efficace pour remplir nos missions en cas de crise. Mais là non plus, pas dans n'importe quelles conditions. Il faut donc réfléchir maintenant à ce qui sera mis en place pour être prêt face à une nouvelle situation d'empêchement sanitaire ou autres : ordinateur portable en remplacement des PC fixes actuels, équipement des « coins » télétravail des agents, indemnités des agents (revendication que **FO** porte depuis le départ !, etc).

Par contre pour **FO**, on ne peut pas commencer à réfléchir sur le sujet sur la base des propos de la directrice locale qui en parlant de certains télétravailleurs dit : « on ne voit pas de production ».

**FO** lui a clairement dit que s'il existe une difficulté avec un infinitésimale nombre d'agents, cela doit se régler entre chef de service, voire la DRFiP44 (comme cela existe déjà parfois en présentiel) mais que cela ne peut pas être le postulat de départ !



### Mutations

Vous le savez, le nouveau dispositif des mutations-sans-CAP a été mis en place en 2020. Une réunion sur les nouvelles règles de gestion des mutations aura lieu jeudi matin en audioconférence.

1 - si l'école est ouverte et que des parents refusent d'y déposer leurs enfants par principe de précaution, ils doivent prendre des congés